

AR Prefecture

017-200041614-20240716-2024_07_12-DE
Reçu le 19/07/2024Aunis-
-Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 16 juillet 2024
DELIBERATION n°2024_07_12PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) RENOV'INFO SERVICE –
MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTES MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	28	40	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Hervé GAILDRAT) - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Jean-Michel SOUSSIN - Matthieu CADOT - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Kevin BAYNAUD) - Jean-Yves ROUSSEAU - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Absents :			
Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Stéphane AUGÉ, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK			
Alisson CURTY, Martine LLEU			

Secrétaire de Séance : Jean-Michel SOUSSIN	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 10 juillet 2024	Télétransmission en préfecture le : 19 JUL. 2024
Affichage de la convocation le : 10 juillet 2024	n°: 017-200041614-20240716-2024_07_12-DE Date de publication sur le site Internet : 22 JUL. 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240716-2024_07_12-DE
Reçu le 19/07/2024

**PLATEFORME TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) RENOV'INFO SERVICE –
MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES ACTES MON ACCOMPAGNATEUR RENOV'**

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 5111-1, L. 5111-1-1 et R. 5111-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-03-21 du 19 mars 2024,

Vu la convention du service unifié pour la gestion la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique Aunis-Vals de Saintonge entre les communautés de communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, et Vals de Saintonge Communauté modifiée par avenant signé le 8 avril 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 juillet 2024,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente à la transition énergétique, rappelle la délibération du 19 mars 2024 fixant la tarification des actes « Mon Accompagnateur Rénov' » réalisés par Rénov' nfo Service.

Celle-ci prévoyait un paiement des ménages en 2 phases, comme suit, pour un montant total de 1 040 € en cas de prestation complète :

Missions Mon Accompagnateur Rénov	Période	Missions SARE Equivalentes	Temps passé	Coût Temps agent
1 Déroulé de l'accompagnement et aides	Accompagnement avant travaux	A4	12,5 h	500 € ¹
2 Contrat entre Ménage et MAI	Accompagnement avant travaux	A4		
3 Diagnostic situation initiale	Accompagnement avant travaux	A4		
5 Evaluation simplifiée dégradation et insalubrité	Accompagnement avant travaux			
6 Orientation vers MAI renforcé	Accompagnement avant travaux			
7 Elaboration du projet de travaux	Accompagnement avant travaux	A4		
8 Aide au montage du dossier de subventions	Accompagnement avant travaux	A4		
9 Appuis administratif pendant le projet	Accompagnement avant travaux	A4		
10 Demande d'avance (revenus ANAH)	Accompagnement Public TMO et MO			
12 Ressources sur les fiches réception de travaux	Accompagnement pendant/après travaux	A4Bis		
13 Visite sur site après travaux, cohérence, écogestes	Accompagnement pendant/après travaux	A4Bis		
14 Remise du rapport d'accompagnement	Accompagnement pendant/après travaux			
15 Solde de demande de subvention	Accompagnement pendant/après travaux	A4		
16 Questionnaire de satisfaction	Accompagnement pendant/après travaux			

Or, **Madame Anne-Sophie DESCAMPS** indique qu'un phasage des paiements de la prestation par les ménages, en 3 étapes au lieu de 2 est souhaitable.

En effet, cela permettrait un arrêt de la prestation après la visite du logement si celle-ci démontre que poursuivre ne présente pas d'intérêt.

Les 3 étapes seraient les suivantes :

- Etape 1 (items 1 à 6) : visite et remplissage de la grille d'analyse du logement : 150 euros,
- Etape 2 (7-10) : Choix scénario de travaux / vérification conformité des devis / accompagnement administratif (demande des aides) : 350 euros,
- Etape 3 (12-16) : Tiers de confiance pendant la durée des travaux / accompagnement administratif / prise en main du logement : 540 euros,

TOTAL inchangé pour le montant global de la prestation : 1 040 € en cas de réalisation complète.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS propose au Conseil communautaire d'approuver la modification de la tarification des actes Mon Accompagnateur Rénov' telle que présentée ci-dessus.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

AR Prefecture

017-200041614-20240716-2024_07_12-DE
Reçu le 19/07/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la modification de la tarification des actes Mon Accompagnateur Rénov' telle que présentée ci-dessus, incluant un phasage possible des paiements par les ménages,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 17 juillet 2024

Le Président

Jean GOROUX



Le secrétaire de séance

Jean-Michel SOUSSIN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.